



# Luòres

DOCUMENT  
D'INFORMATION  
COMMUNAL  
SUR **LES RISQUES  
MAJEURS**

# SOMMAIRE

**Risques sismiques • P.5**

**Mouvements de terrain • P.6**

**Affaissements miniers • P.7**

**Risques technologiques • P.8**

**Transport de matières  
dangereuses • P.9**

**Risques climatiques • P.10**

**Risques sanitaires • P.12**

**Risques terroristes • P.14**

**Infos pratiques • P.15**

## ÉDITO

À Ludres, nous sommes particulièrement attentifs à la sécurité de nos habitants. Comme dans de nombreuses communes, nous sommes exposés à plusieurs risques majeurs. Aussi, l'actualité qu'elle soit climatique, terroriste ou pandémique nous montre qu'aujourd'hui, personne n'est à l'abri. C'est pourquoi, nous avons souhaité mettre à jour notre DICRIM.

Informatif et préventif, le document que vous avez entre les mains a vocation de vous permettre de mieux réagir et mieux vous protéger en cas d'alerte. Sachez-le, la prévention est la meilleure des solutions.

En ce sens, la ville est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde organisant les réponses aux situations d'urgence. Aussi, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire nous initiions régulièrement des actions pour prévenir les risques, qu'ils soient naturels, technologiques, climatiques ou encore sanitaires. Enfin, pour vous porter assistance et secours en cas de crise, la Réserve communale a été créée en 2016. Vous pouvez la rejoindre dans une démarche bénévole et citoyenne.

Je vous invite à lire attentivement le DICRIM et à le conserver, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique les bons réflexes qui y sont préconisés.

**Pierre BOILEAU,  
Maire de Ludres**

**Vice-Président de la Métropole du Grand-Nancy**

# QU'EST-CE QUE LE DICRIM ?

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs est un outil de communication dont le but est de vous informer sur les risques majeurs présents sur la commune et les consignes de sécurité à suivre en cas d'évènements graves. Ce document recense les actions et les mesures engagées par les pouvoirs publics et la municipalité, ainsi que les zones géographiques concernées par les différents risques et les mesures de sécurité à prendre.

# POURQUOI CE DOCUMENT ?

Il s'agit d'une obligation réglementaire, inscrite dans le Code de l'environnement, pour toutes les communes exposées à au moins un risque majeur. Le DICRIM est un outil d'information préventive indispensable pour préparer la population à bien réagir en cas de crise. Il s'agit de vous responsabiliser au sujet de votre mise en sécurité afin de renforcer l'efficacité des mesures mises en œuvre par la Ville dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

**VOUS ÊTES INVITÉS À EN PRENDRE CONNAISSANCE POUR VOUS PROTÉGER  
ET PROTÉGER LES AUTRES EN ADOPTANT UN COMPORTEMENT CITOYEN,  
PROPICE AU BON DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS DE SECOURS.**

# QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque est considéré comme majeur lorsqu'un aléa\* s'exerce dans une zone où se concentrent des enjeux humains, matériels ou environnementaux importants. Par exemple, un séisme ou une inondation dans une zone inhabitée et sans bâtiment ne constitue pas un risque majeur du fait de l'absence d'enjeux. Un risque majeur est la confrontation d'un aléa avec des enjeux. Il s'agit d'un risque exceptionnel de par sa gravité. Lorsqu'il survient, les dégâts sont si considérables qu'il est nécessaire de l'anticiper et de se préparer à le vivre dans les meilleures conditions possibles.

## LES RISQUES MAJEURS À LUDRES



▷ **SISMIQUES**



▷ **MOUVEMENTS DE TERRAINS**



▷ **AFFAISSEMENTS MINIERS**



▷ **TECHNOLOGIQUES**



▷ **CLIMATIQUES**



▷ **SANITAIRES**



▷ **TERRORISTES**

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Les propriétaires, vendeurs et bailleurs, ont l'obligation d'informer les futurs acheteurs et locataires des risques naturels, technologiques et miniers en annexant au contrat l'« Information Acquéreur Locataire (IAL) ». Cette information doit comprendre un état des risques majeurs naturels, technologiques ou miniers, les cartographies des Plans de Prévention des Risques associés et la déclaration des sinistres ayant fait l'objet d'une indemnisation au titre d'une catastrophe pour le bien concerné.

\*Aléa : phénomène particulier susceptible de se produire.

# RISQUES SISMIQUES



**UN SÉISME OU TREMBLEMENT DE TERRE SE TRADUIT EN SURFACE PAR DES VIBRATIONS DU SOL. IL PROVIENT DE LA FRACTURATION DES ROCHES EN PROFONDEUR. EN SURFACE, LES MOUVEMENTS BRUSQUES DU SOL PEUVENT PRÉSENTER DES AMPLITUDES DE PLUSIEURS DÉCIMÈTRES, DE FORTES ACCÉLÉRATIONS ET DES DURÉES VARIANT DE QUELQUES SECONDES À QUELQUES MINUTES.**

Ce risque naturel est potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

## CONSTATATIONS

La sismicité d'un territoire est définie selon un zonage, allant de 1 à 5, soit de « très faible » à « aléa fort ». Ludres est situé en zone de niveau 1 et présente un risque sismique très faible.

Il n'est pas possible de prévenir un séisme, néanmoins des règles de construction adaptées pour les bâtiments sont la meilleure parade pour s'y préparer.

## BONS RÉFLEXES

- ▶ Abritez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous un meuble solide.
- ▶ Éloignez-vous des fenêtres (bris de verre).
- ▶ Si vous êtes à proximité d'une sortie, éloignez-vous du bâtiment.
- ▶ Ne restez pas près des lignes électriques.
- ▶ En voiture, ne sortez pas et restez à distance des bâtiments.
- ▶ Restez attentifs, des répliques sont possibles.

### EN PRÉVENTION

- ▶ Réalisez un diagnostic de vulnérabilité de votre habitation.





# MOUVEMENTS DE TERRAIN



**LES MOUVEMENTS DE TERRAIN SONT DES PHÉNOMÈNES NATURELS D'ORIGINES ET DE FORMES TRÈS DIVERSES : GLISSEMENTS DE TERRAIN, EFFONDEMENTS DE CAVITÉS SOUTERRAINES, ÉBOULEMENTS, CHUTES DE BLOCS ROCHEUX, COULÉES DE BOUE...**

Ces mouvements peuvent être classés en deux catégories :

- Les mouvements lents, qui déforment progressivement le sol et finissent par endommager les constructions ;
- Les mouvements rapides, soudains et brutaux, qui peuvent mettre en danger les personnes et occasionner des dégâts matériels importants.

## CONSTATATIONS

À Ludres, des glissements de terrain ont été observés et sont profonds et actifs. Ils se développent dans des sols constitués de marnes et argiles. Ils sont localisés sur plusieurs secteurs et classés selon des critères d'aléas. Aussi, la commune est exposée au phénomène de retrait et gonflement des argiles à des niveaux de moyen à fort. Le Plan de Prévention des Risques, approuvé par l'arrêté préfectoral du 23 septembre 1999 et le Plan de Prévention des Risques Mouvements de terrain, permettent de maîtriser l'urbanisation des zones à risque et peuvent imposer des études ou des contraintes structurelles.

## BONS RÉFLEXES

- › Évacuer les bâtiments, sans utiliser l'ascenseur.
- › Éloignez-vous de la zone dangereuse.

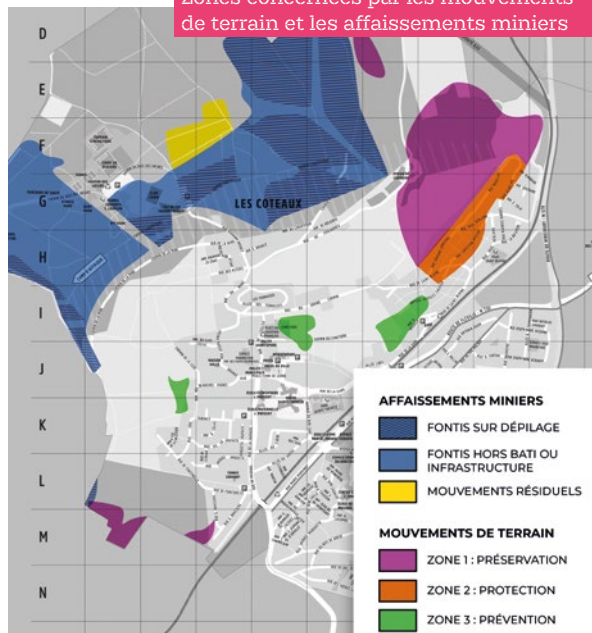
### LA VIGILANCE EST LA MEILLEURE PRÉVENTION

- › Si vous constatez l'apparition de fissures ou un changement de la stabilité du sol, vous devez en informer les services municipaux.
- › Pour tout projet de construction/d'extension dans une zone concernée, ce sont les dispositions d'urbanisme les plus restrictives qui seront appliquées.

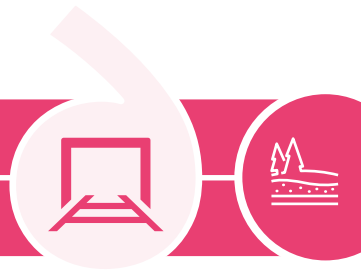
## UN PEU D'HISTOIRE...

- › Mouvement de terrain survenu entre le 25 et le 29 décembre 1999, reconnu catastrophe naturelle
- › Coulée de boue due à la tempête, le 30 décembre 1999, reconnue catastrophe naturelle.

Zones concernées par les mouvements de terrain et les affaissements miniers



# AFFAISSEMENTS MINIERS



**LES RISQUES MINIERS SONT LIÉS À L'ÉVOLUTION DES CAVITÉS SOUTERRAINES ET DES VIDES RÉSIDUELS LIÉS AUX ANCIENS SITES MINIERS, APRÈS ARRÊT DE L'EXPLOITATION. CES VIDES RÉSIDUELS PEUVENT PROVOQUER DES MOUVEMENTS DE TERRAIN VOIRE DES DÉSORDRES EN SURFACE POUVANT AFFECTER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS.**

## CONSTATATIONS

Ludres se situe dans le bassin ferrifère lorrain. Malgré les travaux de mise en sécurité, des effondrements localisés, dits fontis, et des affaissements peuvent se produire entraînant des dommages possiblement importants affectant les bâtiments, la voirie ainsi que les réseaux notamment de gaz et d'eau.

## BONS RÉFLEXES

- › Évacuer les bâtiments, sans utiliser l'ascenseur.
- › Éloignez-vous de la zone dangereuse et rejoignez le lieu de regroupement : le Gymnase Marie Marvingt.

## L'URBANISME, UN OUTIL DE PRÉVENTION

- › Pour tout projet de construction/d'extension dans une zone concernée, les autorisations d'urbanisme tiennent compte du Plan des Risques d'Affaissements résiduels et de ses incidences.





# RISQUES TECHNOLOGIQUES

**UN RISQUE TECHNOLOGIQUE MAJEUR EST UN ÉVÉNEMENT ACCIDENTEL SE PRODUISANT SUR UN SITE INDUSTRIEL ET ENTRAÎNANT DES CONSÉQUENCES IMMÉDIATES GRAVES POUR LE PERSONNEL, LES POPULATIONS AVOISINANTES, LES BIENS ET/OU L'ENVIRONNEMENT.**

Afin de limiter les dangers, l'État a répertorié les établissements pour les soumettre à une réglementation relative à ce que l'on appelle des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Certains sont donc classés en site « Seveso » selon deux niveaux : seuil haut et seuil bas, afin que les mesures soient adaptées à la dangerosité et/ou à la quantité des produits utilisés. Ils sont soumis à des mesures particulières, des contrôles fréquents et des exercices de simulation de la part de l'État.

## CONSTATATIONS

Le Dynapôle de Ludres-Fléville est une zone industrielle comptant près de 370 entreprises dont SEVEAL, située rue Paul Sabatier et classée en site « Seveso », seuil haut. L'entreprise fournissant des engrais et des fertilisants fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) et d'un périmètre des risques liés aux phénomènes dangereux. Chacun de ces risques a des effets différents sur les hommes, les biens et l'environnement (brûlures, projections, pollutions...) suivant la proximité du risque et le temps d'exposition.

## LES RISQUES

- De suppression (explosion).
- Thermique (incendie).
- Toxique (pollution de l'air et/ou du sol).

## BONS RÉFLEXES

- Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche.
- Fermez les fenêtres et les portes, bouchez les entrées d'air et éloignez-vous-en.
- Ecoutez les consignes en vous tenant informé.
- Ne fumez pas : pas de flamme, ni d'étincelle.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les équipes éducatives s'occupent de leur sécurité.
- Ne téléphonez pas, laissez les lignes à disposition des secours.
- Sortez uniquement en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.



# TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



**LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD) EST CONSÉCUTIF À UN ACCIDENT SE PRODUISANT LORS DU TRANSPORT PAR VOIE ROUTIÈRE, FERROVIAIRE, NAVIGABLE ET PAR CANALISATIONS ENTERRÉES DE MATIÈRES DANGEREUSES, TELLES QUE LES PRODUITS INFLAMMABLES EXPLOSIFS, TOXIQUES, CORROSIFS OU RADIOACTIFS.**

## CONSTATATIONS

Ludres est traversée par l'autoroute A330, l'autoroute A33 et par la route métropolitaine 570 (route de Mirecourt). La ligne de chemin de fer « Nancy-Pont Saint Vincent » passe également par Ludres. Il est à noter que des canalisations enterrées - des gazoducs - traversent la commune.

## LES RISQUES :

- De suppression (explosion).
- Thermique (incendie).
- Toxique (pollution de l'air et/ou du sol).

## BONS RÉFLEXES

- Si vous êtes témoin, éloignez-vous de la zone d'accident et alertez les secours.
- Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.
- Fermez les fenêtres et les portes, bouchez les entrées d'air et éloignez-vous-en.
- Écoutez les consignes en vous tenant informé.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les équipes éducatives s'occupent de leur sécurité.
- Ne téléphonez pas.

- Ne fumez pas : pas de flamme, ni d'étincelle.
- Sortez uniquement en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

### PRÉVENTION

Le transport de matières dangereuses par voies routières et ferroviaires est régi par des accords européens. Une signalétique permet une identification précise des produits transportés sur les véhicules.

#### Savez-vous identifier un convoi de matières dangereuses ?

Les unités de transport de matières dangereuses sont munies d'une signalisation spécifique.

Exemple :

- Code danger 33 = liquide très inflammable
- Code matière 1203 = essence

Cette signalétique peut être complétée par une étiquette de danger.





# RISQUES CLIMATIQUES

**ORAGES, FORTES PRÉCIPITATIONS, VENTS VIOLENTS, NEIGE/VERGLAS, CANICULE SONT DES PHÉNOMÈNES CLIMATIQUES EXCEPTIONNELS QUI PEUVENT ÉVOLUER DANGEREUSEMENT ET AVOIR DES CONSÉQUENCES GRAVES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS.**

Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant survenir dans les 24 heures.

Les niveaux de vigilance :

- › **ROUGE** : Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.
- › **ORANGE** : Soyez très vigilant : des phénomènes dangereux sont prévus.
- › **JAUNE** : Soyez attentifs : si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique. Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus.
- › **VERT** : Pas de vigilance particulière.

## LA NEIGE ET LE VERGLAS

Lors d'épisodes de froid, la neige et le verglas peuvent recouvrir rues, routes et trottoirs. Ils entraînent des perturbations dans les transports et la formation de plaques de verglas.

## BONS RÉFLEXES

- › Informez-vous des conditions de circulation.
- › Reportez vos déplacements.
- › Dénéigez et salez le trottoir devant votre domicile, votre commerce... Il est bon de rappeler que tout riverain est tenu d'enlever la neige et de procéder au salage du trottoir au droit de son habitation. La Ville et la Métropole se chargent de la voirie.
- › Facilitez le passage des engins de déneigement et évitez le stationnement sur les routes et les trottoirs.
- › Ne vous approchez pas des arbres.
- › Ne vous approchez pas des lignes électriques.



# LA TEMPÊTE ET LES VENTS VIOLENTS

Les vents dépassant les 89 km/h peuvent évoluer en tempête. Les perturbations les plus violentes peuvent, quant à elles, générer des rafales dépassant les 200 km/h. Elles sont souvent accompagnées de fortes précipitations, voire d'inondations localisées pouvant entraîner des chutes d'arbres, endommager les bâtiments, les réseaux de transports et faire voler des objets de toutes sortes.

## BONS RÉFLEXES

- › Rangez ou fixez les objets sensibles au vent.
- › Ne vous approchez pas des arbres.
- › Ne vous approchez pas des lignes à terre.
- › Arrêtez les activités de loisirs de plein air.
- › Évitez les déplacements.



## LA CANICULE

Il s'agit d'une période de chaleur intense, diurne et nocturne, se prolongeant de trois jours à quelques semaines. Elle survient avec un réchauffement très important de l'air qui provoque notamment une baisse significative de l'amplitude thermique entre le jour et la nuit. Elle favorise la pollution de l'air en augmentant le taux de particules fines, le risque d'incendie de forêt et peut avoir des effets importants sur la santé, et particulièrement chez les personnes les plus vulnérables.

## BONS RÉFLEXES

- › Rafraîchissez-vous régulièrement.
- › Donnez et prenez des nouvelles de vos proches.
- › Fermez les volets et fenêtres le jour et aérez la nuit.
- › Deux salles tempérées peuvent vous accueillir. Contactez la Ville : 03 83 26 14 33
- › Ne sortez pas aux heures chaudes (11h-21h).
- › Évitez les efforts physiques.

## LE GRAND FROID

Il s'agit d'une période exceptionnellement froide où les températures sont négatives en journée et inférieures à -10°C la nuit, pouvant s'accompagner de neige et de verglas. Ces températures extrêmes peuvent avoir de graves effets, notamment sur les personnes vulnérables.

## BONS RÉFLEXES

- › Portez des vêtements adaptés.
- › Évitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit.
- › Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement. Par ailleurs, aérez-le quelques minutes.
- › Évitez les déplacements.
- › Alerte le SAMU Social (115) si vous remarquez une personne vulnérable.

### CANICULE ET GRAND FROID

Le registre communal des personnes vulnérables est tenu par le Centre Communal d'Action Sociale et permet aux personnes âgées de 70 ans et plus et/ou handicapées de bénéficier d'un suivi régulier. Pour s'inscrire : **03 83 26 14 33** ou [www.ludres.com](http://www.ludres.com), rubrique "**Démarches en ligne**".

# RISQUES SANITAIRES

**UN RISQUE SANITAIRE CORRESPOND À LA PROBABILITÉ QUE SURVIENNE UN ÉVÉNEMENT, IMMÉDIAT OU À LONG TERME, NUISIBLE À LA SANTÉ PUBLIQUE. IL DÉPEND DONC DE LA NATURE DU CONTAMINANT, DE SA TOXICITÉ, DE LA DURÉE ET DE L'IMPORTANCE DE L'EXPOSITION HUMAINE.**

## RISQUES ÉPIDÉMIQUES

On parle d'épidémie lorsque survient une augmentation rapide d'une maladie contagieuse en un lieu donné sur un moment donné (ex : la grippe, Ebola...).

Une pandémie est une épidémie qui s'étend à la quasi-totalité d'une population d'un continent ou de plusieurs continents, voire dans certains cas de la planète (ex : la peste, le choléra... et plus récemment la COVID-19).

Une épizootie est une maladie qui touche un grand nombre d'animaux d'une même espèce ou d'espèces différentes, uniquement les animaux (ex : maladie de la vache folle, influenza aviaire...)

## BONS RÉFLEXES

- › Lavez-vous les mains.
- › Portez un masque.
- › Respectez la distanciation physique.
- › Utilisez des mouchoirs à usage unique.



## POLLUTION DE L'AIR

On appelle pollution de l'air un ensemble de gaz et de particules en suspension, présents dans l'air intérieur ou extérieur, nuisibles pour la santé et l'environnement. La source de pollution la plus fréquente est liée au trafic routier. En cas de forte chaleur, les polluants (monoxyde de carbone, oxydes d'azote et dioxyde de soufre) se trouvent bloqués dans notre air et ne peuvent s'évacuer.

Il est constaté, notamment au travers d'études scientifiques, que certaines personnes sont plus fragiles vis-à-vis de la pollution de l'air. Elles vont présenter plus rapidement ou plus fortement des symptômes.

## BONS RÉFLEXES

- › Réduisez ou reportez les activités physiques en plein air.
- › Limitez vos sorties.
- › Pour les personnes sensibles, en cas de gêne respiratoire : consultez votre médecin.
- › Restez attentifs à la qualité de l'air : [www.atmo-grandest.eu](http://www.atmo-grandest.eu)

## CONTAMINATION DE L'EAU

L'eau du robinet bénéficie d'un contrôle de qualité permettant de surveiller sa conformité alimentaire. Sa pollution est caractérisée par l'introduction d'un agent extérieur entraînant des pathologies d'origine infectieuse (gastro-entérites, hépatites virales, légionelloses) et rendant son usage dangereux pour l'homme et l'environnement.

Plusieurs éléments peuvent être à l'origine de la contamination ou d'une pénurie d'eau potable : bris ou gel de canalisation, sécheresse, inondation, pollution chimique, coupure de l'alimentation en électricité...

### **BONS RÉFLEXES**

- › Tenez-vous informé.
- › Respectez les consignes données par les autorités.
- › Ne consommez pas l'eau déclarée non potable.



### **MOUSTIQUE TIGRE**

Le moustique tigre est un insecte particulièrement invasif qui s'installe chez nous entre mai et novembre. Dans la plupart des cas, sa piqûre est bénigne mais il peut arriver, dans certains cas, qu'elle transmette des maladies virales potentiellement graves (dengue, chikungunya, zika). Identifiable de par sa couleur noire et ses tigrures blanches, il a la particularité de piquer le jour.

### **BONS RÉFLEXES**

- › Portez des vêtements longs, amples et claires.
- › Appliquez des répulsifs.
- › Installez des répulsifs.
- › Évitez qu'il s'installe chez vous : éliminez les endroits où l'eau peut stagner (gouttières, soucoupes des pots de fleurs) et couvrez les réservoirs d'eau avec un tissu.

### **RADON**

Gaz radioactif incolore et inodore, le radon provient de la chaîne de désintégration de l'uranium d'une part, et de celle du thorium d'autre part, deux éléments naturellement présents dans les roches du sol. A long terme, son inhalation conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. À Ludres, le potentiel d'exposition est de catégorie 1, soit la plus faible.

### **BONS RÉFLEXES**

- › Mesurez la concentration en radon dans votre domicile (fluctue selon la teneur du radon dans le sol et les caractéristiques de votre habitation).
- › Aérez quotidiennement votre logement.
- › Entretenez régulièrement votre système de ventilation.





# RISQUES TERRORISTES

## MENACES ATTENTATS

**L'ATTENTAT EST UN ENSEMBLE D'ACTES CRIMINELS COMMIS PAR UNE PERSONNE OU UN GROUPE DE PERSONNES DANS UN CONTEXTE IDÉOLOGIQUE OU POLITIQUE. IL PEUT S'AGIR D'ATTAQUE PHYSIQUE, DE DIFFUSION DE PRODUITS TOXIQUES OU CONTAMINANTS IMPACTANT L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE D'UNE OU PLUSIEURS PERSONNES.**

Le Plan Vigipirate prévoit des mesures afin d'assurer une protection adaptée et de développer une culture de la vigilance et de la sécurité pour prévenir, le plus en amont possible, les menaces.

Il se décline en 3 niveaux adaptés :

1. Vigilance
2. Sécurité renforcée / Risque d'attentat
3. Urgence attentat



## BONS RÉFLEXES

- › Restez vigilant et signalez tout comportement suspect aux forces de l'ordre.
- › Facilitez les contrôles lors d'entrées sur certains sites.
- › En cas d'attaque, les instructions s'articulent autour de 4 notions : s'échapper, se cacher, alerter et résister ([info.gouv.fr](http://info.gouv.fr)).

## CYBERATTAQUES

**LES ATTAQUES CYBER PEUVENT CIBLER LES PARTICULIERS MAIS AUSSI LES ENTREPRISES ET LES ADMINISTRATIONS À TRAVERS PLUSIEURS DISPOSITIFS : ORDINATEURS, SERVEURS, SMARTPHONES OU ÉQUIPEMENTS PÉRIPHÉRIQUES... LES CYBERATTAQUES SONT RÉPARTIES EN 4 CATÉGORIES : LA CYBERCRIMINALITÉ, L'ATTEINTE À L'IMAGE, L'ESPIONNAGE ET LE SABOTAGE.**

## BONS RÉFLEXES

- › Modifiez régulièrement vos mots de passe d'accès, prenez soin de vos informations personnelles et de votre identité numérique.
- › Sécurisez votre wi-fi.



# ANTICIPER SA SÉCURITÉ

## Plan Familial de Mise en Sûreté

Face à un événement grave, la panique est un ennemi. Pour protéger votre foyer, la clé, c'est l'anticipation. Mettez en place un Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS), simple mais efficace.

### ► Informez-vous

- Prenez le temps de lire ce document en famille, pour que chacun sache quoi faire.
- Affichez clairement les consignes de sécurité dans un endroit visible de la maison (entrée, frigo...).

### ► Soyez prêts à évacuer rapidement

À Ludres, le lieu de regroupement prévu en cas d'accident majeur est le Gymnase Marie Marvingt.

### ► Préparez-vous à rester confinés

Choisissez à l'avance une pièce adaptée pour le confinement : peu de fenêtres, bien isolée.

## Constituer un kit d'urgence

En situation d'urgence, chaque foyer doit être capable de couvrir ses besoins essentiels, au moins temporairement, en attendant l'intervention des secours. Cet exemple est à adapter en fonction des particularités de votre foyer.

**Papiers d'identité :**  
cartes d'identité, permis de conduire, passeports, livret de famille...

**Informations et équipements :**  
radio à pile, lampe torche, sifflet, couteau multifonction, double des clés de la voiture et de la maison...

**Alimentation :** eau potable (un à deux litres par personne), aliments non périssables, aliments pour les animaux domestiques (s'il y en a)...

**Hygiène et soins :**  
produits de toilette, trousse de premiers secours...

**Vêtements :**  
couvertures, vêtements chauds en fonction de la saison...

# EN CAS DE RISQUE MAJEUR, QUI FAIT QUOI ?

Lors d'une situation d'urgence, une coordination efficace entre tous les acteurs est essentielle pour protéger la population et limiter les conséquences de la crise. Chaque intervenant a un rôle précis, et c'est la complémentarité de leurs actions, organisées et anticipées, qui permet une réponse rapide, cohérente et sécurisée face au danger. Lorsqu'un événement majeur survient, qu'il soit naturel (inondation, séisme...) ou technologique (accident industriel...), une alerte est immédiatement déclenchée.



► **LE PRÉFET**, en tant que coordonnateur des secours, informe les maires concernés. Si la situation est grave, il active le plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) et peut demander des renforts à l'échelle nationale ou internationale.



► **LE MAIRE**, en tant que chef des opérations de secours au niveau local, informe la population et peut mettre en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : ce dispositif prévoit l'organisation de l'évacuation, l'accueil des personnes sinistrées et la gestion du retour à la normale.



► **LES SERVICES DE SECOURS** (pompiers, SAMU, forces de l'ordre...) interviennent pour contenir le danger, sauver les vies, protéger les biens et limiter les dégâts environnementaux.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez prétendre à une indemnisation de l'Etat si un arrêté ministériel a constaté l'état de catastrophe naturelle (CATNAT). Pour cela, il faut faire une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès des services municipaux et déclarer le sinistre à votre assureur "habitation" dans un délai de 30 jours.



► **LA POPULATION** doit suivre les consignes de sécurité : se confiner ou évacuer selon les indications, écouter les informations officielles (radio), éviter d'utiliser les lignes téléphoniques et ne pas aller chercher les enfants à l'école.



► Dans **LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES**, les responsables appliquent le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), qui garantit la sécurité des élèves et du personnel jusqu'à l'arrivée des secours.



► **LES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS** activent, si nécessaire, leur Plan d'Opération Interne (POI) pour protéger les salariés, sécuriser les installations et informer les riverains. Si la situation l'exige, le Préfet peut également déclencher un Plan Particulier d'Intervention (PPI) pour organiser une réponse plus large à l'échelle locale.

### COMMENT DONNER L'ALERTE ?

Si vous êtes témoin ou victime d'un accident ou d'un événement grave pouvant mettre en danger des personnes, alertez les secours :

► Les pompiers : composez le 18 ou le numéro d'appel d'urgence européen le 112.



► Le SAMU : appelez le 15.



### ATTENTION AUX FAKE NEWS !

Nous avons tous un rôle à jouer pour lutter contre les fausses informations qui circulent en ligne. Avant de partager une information, il faut en vérifier la source, les intentions de l'auteur, sa cohérence et sa présence ailleurs. En cas de doute, mieux vaut s'abstenir. Diffuser de fausses informations peut être puni par la loi.

# QUELS SONT LES MOYENS DE VOUS ALERTE ET DE RESTER INFORMÉ ?

Plusieurs moyens sont mis en place au niveau local et national, pour alerter les habitants en cas de danger majeur :

▶ **Le dispositif FR-Alert** : ce système peut être utilisé par les autorités françaises pour vous alerter, via les téléphones mobiles. Aucune inscription préalable n'est nécessaire.

▶ **Les sirènes du SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations)** : elles sont testées chaque premier mercredi du mois à midi. Le début d'alerte est caractérisé par un son montant et descendant d'une durée d'une minute. Ce son est répété 3 fois et espacé d'intervalles de

5 secondes. La fin d'alerte est un signal continu de 30 secondes.

▶ **Les véhicules équipés de sirènes mobiles** prévus par la Ville sillonnent toutes les rues.

▶ **Les médias** : Les radios locales, Ici Sud Lorraine : 100.5 FM ou sur **francebleu.fr**. Les chaînes d'information telles que France 3 Grand Est.

▶ **La Ville de Ludres** : sur le site internet **www.ludres.com**, par téléphone au 03 83 26 14 33 ou via les réseaux sociaux, *Facebook* et *Instagram*.



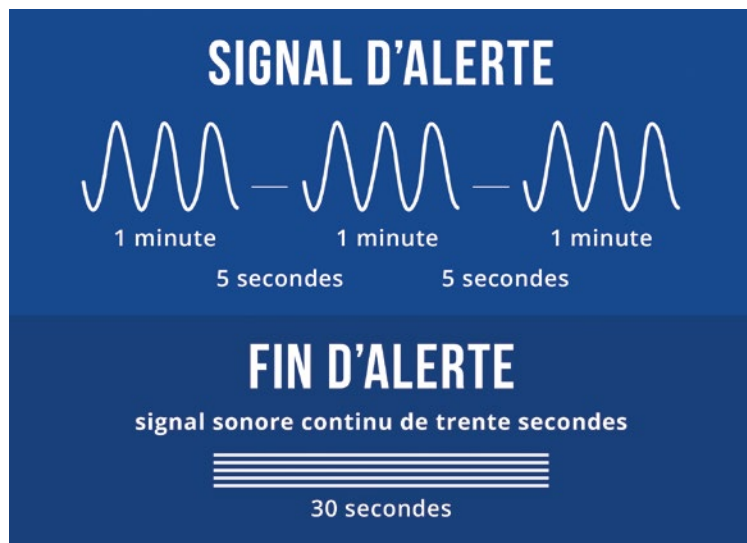
▶ **L'application pour smartphones CityAll** : elle est gérée par la Ville et permet

de diffuser une alerte par le biais d'une notification. Si vous ne l'avez pas encore téléchargée, elle est disponible sur *iOS* et *Android*.

▶ **Les panneaux d'information électroniques**, installés rue Pasteur et Place Ferri de Ludre.

▶ **Le porte-à-porte** : des agents municipaux ou des membres de la Réserve communale peuvent être mobilisés pour vous informer sur le comportement à adopter.

▶ **Le réseau des Voisins Solidaires et Attentifs (VSA)** : plusieurs membres VSA sont présents dans les quartiers de la ville.



**SIGNAL D'ALERTE**

1 minute — 1 minute — 1 minute

5 secondes 5 secondes

**FIN D'ALERTE**

signal sonore continu de trente secondes

30 secondes

# GARANTIR VOTRE SÉCURITÉ

Plusieurs dispositifs sont mis en place au quotidien pour garantir la sécurité des Ludréens.

## LA RÉSERVE COMMUNALE

La Réserve Communale de Ludres, composée d'une vingtaine de bénévoles volontaires, agit sous l'autorité du maire pour soutenir les services de sécurité civile en cas de crise ou de catastrophe. Elle intervient pour aider la population, assurer la logistique, protéger les personnes et les biens, et faciliter le retour à la normale.

Vous souhaitez la rejoindre ? Appelez le **03 83 26 14 33** ou rendez-vous sur **www.ludres.com**, rubrique « **Démarches en ligne** ».

## LES VOISINS SOLIDAIRES ET ATTENTIFS (VSA)

Le dispositif « Voisins Solidaires et Attentifs » vise à renforcer la sécurité et l'entraide entre voisins grâce à la vigilance collective, sans intrusion dans la vie privée. En effet, les habitants signalent tout fait suspect à un référent de quartier ou aux forces de l'ordre, selon l'urgence. Il permet aussi d'aider les personnes vulnérables, par exemple lors de plans canicule ou grand froid.

Vous souhaitez rejoindre le réseau ? Appelez le **03 83 26 14 33** ou rendez-vous sur **www.ludres.com**, rubrique « **Démarches en ligne** ».



## LES SAUVETEURS VOLONTAIRES DE PROXIMITÉ

Le Sauveteur Volontaire de Proximité (SVP) est un citoyen majeur formé et volontaire pour intervenir rapidement en cas d'arrêt cardiaque à proximité, à la demande du SAMU ou des pompiers via une application mobile. Membre de l'association *Grand Nancy Défi'b*, il joue un rôle crucial en attendant l'arrivée des secours.

Pour rejoindre le réseau : **www.grandnancydefib.fr**

### BON À SAVOIR !

Plusieurs défibrillateurs sont répartis dans les différents établissements recevant du public à Ludres (Hôtel de Ville, Médiathèque, Espace Séquoia...). Pour géolocaliser les défibrillateurs, vous pouvez télécharger l'application pour smartphones *Staying Alive*.

# NUMÉROS D'URGENCE

▶ Appel d'urgence européen :



▶ Sapeurs-pompiers :



▶ Police Nationale :



▶ SAMU :



▶ Secours pour les personnes  
sourdes ou malentendantes :



▶ Police Municipale : 03 54 50 20 87

# S'INFORMER

▶ Radio – Ici Sud Lorraine : 100.5 FM

▶ Ville : 03 83 26 14 33

[www.ludres.com](http://www.ludres.com)

et l'application *City All*

▶ Préfecture : 03 83 34 26 26

[www.meurthe-et-moselle.gouv.fr](http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr)

▶ MétéoFrance : 3250 (numéro payant)

[www.vigilance.meteofrance.com](http://www.vigilance.meteofrance.com)

▶ [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

# ROUTES ET TRANSPORTS

▶ Réseau Stan : 03 83 30 08 08

[www.reseau-stan.com](http://www.reseau-stan.com)

▶ Trains – SNCF : [www.infolignes.com](http://www.infolignes.com)

# Ludres

Ville de Ludres  
1 place Ferri de Ludre  
54710 Ludres

Tél. : 03 83 26 14 33  
[www.ludres.com](http://www.ludres.com)

#Ville de Ludres

